

Publié le 06/10/2023





Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION **SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOETE Cécile; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie : CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVE Gildas; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; LE BARS Yannick: LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Éric; LE FLOC'H Patrick; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant); LE SAOUT Aurélie; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; MOURET Patricia; MOZER Florence: NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PRIGENT Marie-Yannick; PUILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SAMSON-RAOUL Caroline; SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

à TALOC Bruno BURLOT Gilbert à VIBERT Richard **CHAPPE Fanny DUMAIL Michel** à GOUAULT Jacky à GOUDALLIER Benoît KERHERVE Guv LE GOFF Philippe à LE GAOUYAT Samuel à MOURET Patricia LE GOFF Yannick LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ZIEGLER Evelyne à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; ECHEVEST Yannick; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE FOLL Marie-Françoise; LE HOUEROU Annie; LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE VAILLANT Gilbert; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; VAROQUIER Lydie

88 Titulaires - 43 suppléants Nombre de conseillers en exercice :

Présents 60 **Procurations** 08 20 Absents

> Date d'envoi de la convocation Mercredi 20 septembre 2023



Publié le 06/10/2023

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_186-DE

Délibération

DEL2023-09-186

HABITAT

AIDES A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX : RUE DE LA VERTE VALLEE A CALLAC

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour la réhabilitation de 18 logements sociaux à Callac.

Les 18 logements, sis 13 à 15 rue de la vallée verte à Callac, vont bénéficier des travaux suivants : changement du mode chauffage fioul par une pompe à chaleur, remplacement des menuiseries, isolation thermique extérieure, isolation des combles, création d'un réseau VMC Hygro B, travaux de plomberie et de mise en sécurité électrique du logement. La consommation énergétique moyenne avant travaux de 280 kWh/m²/an EP atteindra 94 kWh/m²/an EP après travaux, soit un gain thermique de 73 %.

Le chantier doit débuter en fin d'année 2023 et s'achever en fin d'année 2024.

Nom opération	« Vallée verte »
Commune	Callac
Nombre de logements	18
Type d'opération	Réhabilitation
Coût de revient (TTC)	965 320,00 €

4,7%	45 000 €	Fonds propres bailleur
85,1%	821 320,00 €	Emprunts bailleur
0	0€	Subventions Etat
7,5%	72 000 €	Autres subventions (CEE 18k€, CD22 54k€)
	0,00€	Subvention Agglo PLUS/PLAI*
Ξ Ξ	0,00 €	Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**
2,8%	27 000,00 €	Subvention Agglo réhabilitation***

^{*} prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur, cette opération de réhabilitation peut bénéficier d'un accompagnement financier de 1 000 à 1 500 € par logement, selon le gain énergétique obtenu après réalisation des travaux. Avec un gain moyen estimé à près de 73 % pour le projet, le montant d'aide prévisionnel se situe ainsi à 1 500 € par logement, soit 27 000 € pour 18 logements.

Vu la délibération DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

^{**} subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction

^{***} subvention à la réhabilitation : 1 500€/logement (gain thermique ≥ 50%) x 18 logements = 27 000 €



Publié le 06/10/2023

ID: 022-200067981-20230926-DEL2023_09_186-DE



Vu la délibération DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'accorder à Terres d'Armor Habitat une subvention de 27 000 € pour l'opération susmentionnée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ